



Réuni en séance le 20 mars 2019, en présence de 40 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte par 32 voix pour et 6 abstentions la délégation de compétences du Service des Eaux et Energies à Altis Groupe SA
2. Il accepte à l'unanimité la modification des statuts du stand de Tir du Mont-Brun en intégrant les Communes de Liddes et Bourg-Saint-Pierre
3. Il accepte à l'unanimité la modification partielle du PAD du domaine skiable de Téléverbier (secteur Pissevache)

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 20 mai 2019.

Fait à Bagnes, le 21 mars 2019

Le Conseil Général